



**DELIBRATION N89**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 JUILLET 2023**

**DEL 2023.07.05/89**

**Thme :**

**FINANCES**

**Objet :**

**Logements de  
fonction : actualisation  
des biens concerns  
et modalits de mise à  
disposition**

**Convocation :**

**Date :** 28/06/2023

**Affichage :** 28/06/2023

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Prsents :** 22

**Nombre de  
suffrages**

**exprims :** 32

Le **mercredi 05 juillet 2023** à 18h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

**taient prsents :**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, ric PEYTHIEU, Catherine VALDENNAIRE, Andr MARTIN, milie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Christian JULLIEN, Claire BARNOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Herv BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Stphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurlie POYAU, Gabriel LON

**taient reprsents :**

lisa FAURE donnant pouvoir à ric PEYTHIEU  
Michle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNOUD  
Christian FERRUS donnant pouvoir à Patrick MICHEL  
Maud GAD donnant pouvoir à Marie SOUBRANE  
Maryse XAUSA-FRANOIS donnant pouvoir à milie DESMOULINS  
Ren MICHEL donnant pouvoir à Yoann LAGIER  
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ  
Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO  
Christophe OSTI donnant pouvoir à Alexis LALANNE  
Aïcha CHERIF donnant pouvoir à Aurore MARCHAND

**Absents excuss :**

lisa FAURE, Michle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Maud GAD, Maryse XAUSA-FRANOIS, Ren MICHEL, Corinne FAURE-BRAC, Annie ASTIER-CONVERSET, Christophe OSTI, Aïcha CHERIF.

**Absent :**

Sandrine CORDIER

**Secrtaire de sance :**

milie DESMOULINS-GENOUX

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;
- VU** l'article L.721-1 du code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement ;
- VU** les articles R.2124-64 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°185 du 14/12/2022 portant dernière mise à jour de la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ;
- VU** la liste des emplois bénéficiaires annexée à la délibération ;
- CONSIDERANT** le départ à la retraite du gardien des bâtiments des Services Techniques entraînant une modification d'affectation du logement qu'il occupait, ce dernier ayant vocation à devenir un vestiaire pour les agents des Services Techniques ;
- CONSIDERANT** le départ à la retraite du Directeur des Pompes Funèbres Intercommunales jusqu'au 31 mars 2023 sis 10 rue Bermond-Gonnet au 1<sup>er</sup> étage devient un logement de fonction avec astreinte attribué au futur gardien des Bâtiments des Services Techniques, en lieu et place du logement situé au rez-de-chaussée ;
- CONSIDERANT** que les réparations et charges locatives afférentes aux logements sont à la charge des agents bénéficiaires de ces logements de fonction, ainsi que les impôts et taxes liées à l'occupation des locaux ;
- CONSIDERANT** le fait que les agents bénéficiaires de ces logements de fonction doivent effectuer différentes missions de sécurité, de surveillance et autres, et qu'il convient de préciser les conditions pour les logements sis Rue Aspirant Jan et Avenue Jean Moulin ;
- CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant redevance en raison notamment des contraintes liées à leur exercice ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 03/07/2023 ;

**AR Prefecture**

005-210500237-20230705-2023\_07\_89-DE

Reçu le 12/07/2023

Publié le 12/07/2023

Ceci expose,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- De modifier, comme précisé en annexe, les liste des logements de fonction attribués avec astreinte ou pour nécessité absolue de service, avec prise d'effet au 01.08.2023 ;
- D'intégrer dans la liste des logements de fonction avec astreinte le logement sis 10 rue Bermond-Gonnet au 1<sup>er</sup> étage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.07.05/89

PUBLIÉE LE : **12 JUL. 2023**

Le Maire,  
Arnaud MURGIA



**LOGEMENTS DE FONCTION : ACTUALISATION DES SITES ET CONTREPARTIES /  
LOYERS**

**AU 01 AOUT 2023**

<b>Emploi concerné</b>	<b>Adresse du logement</b>	<b>Conditions de la concession</b>	<b>Obligations liées à l'octroi du logement</b>
Gardien de l'Hôtel de Ville	1, Rue Aspirant Jan 05100 Briançon  <u>Consistance</u> : T4 duplex de 114,70 m <sup>2</sup> + garage	-Logement de fonction avec astreinte ; -Redevance mensuelle de 427,71 € précomptée mensuellement sur la rémunération de l'agent ; -Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; -Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	-Contrôle quotidien fermeture des issues et extinction de l'éclairage intérieur, -1 <sup>er</sup> relais de l'alarme incendie, -Permanence sur le site la nuit, les week-ends et les jours fériés en cas d'urgence (donner l'alerte, faciliter l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre.
Gardien du bâtiment des Services Techniques	10, Rue Bermond-Gonnet 05100 Briançon  <u>Consistance</u> : T5 d'environ 95 m <sup>2</sup>  1 <sup>er</sup> étage	-Logement de fonction avec astreinte ; -Redevance mensuelle de 335,60 € précomptée mensuellement sur la rémunération de l'agent ; -Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; -Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	-Contrôle quotidien de la fermeture des issues et de l'extinction de l'éclairage intérieur / extérieur, -Permanence sur le site la nuit, les week-ends et les jours fériés en cas d'urgence (donner l'alerte - faciliter l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre.
Gardien du Parc des Sports	28, Rue Bermond-Gonnet 05100 Briançon  <u>Consistance</u> : T4 d'environ 113 m <sup>2</sup>	-Logement de fonction avec astreinte ; -Redevance mensuelle de 421,37 € précomptée mensuellement sur la rémunération de l'agent ; -Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; -Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	-Permanence sur le site la nuit, les week-ends et les jours fériés en surveillance des équipements et en cas d'urgence (donner l'alerte - faciliter l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre.

**AR Prefecture**

005-210500237-20230705-2023\_07\_89-DE

Reçu le 12/07/2023

Publié le 12/07/2023

<p>Gardien du Centre Sportif d'Altitude de Briançon (CSAB)</p>	<p>Avenue Jean Moulin 05100 Briançon</p> <p>Consistance : T3 d'environ 80 m<sup>2</sup></p>	<p>-Logement de fonction par nécessité absolue de service ; -Mise à disposition à titre gracieux ; -Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; -Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.</p>	<p>-Contrôle quotidien de la fermeture des issues et de l'extinction de l'éclairage intérieur / extérieur, -Premier relais de l'alarme incendie, -Accueil des clients en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, -Permanence sur le site la nuit, les week-ends et les jours fériés en cas d'urgence (donner l'alerte - faciliter l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre).</p>
--	---	--	--